



Révision du zonage d'**assainissement de 40 communes**
de la communauté d'**Agglomération Seine Eure**

Dossier de demande d'examen au cas par cas

Note **d'accompagnement du** document
« **Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par
l'article L2224-10** »

Préambule

La communauté d'Agglomération Seine-Eure, constituée de 60 communes, est compétente sur l'ensemble du cycle de l'eau :

- Eau potable : protection de la ressource, production **et distribution d'eau potable** ;
- Assainissement collectif : Collecte et traitement des eaux usées ;
- SPANC : contrôle de **l'assainissement non collectif** ;
- Gestion des eaux pluviales et ruissellement ;
- Entretien et restauration des rivières et des milieux naturels avec notamment des actions en **faveur de la continuité écologique sur l'Eure.**
- Compétence GEMAPI

La **révision du zonage d'assainissement, objet de la présente demande d'examen au cas par cas**, porte sur les 40 communes adhérentes en 2018 (périmètre du PLUiH).

(-> Carte **du périmètre de l'étude et de l'urbanisme** en annexe n°1)

La **révision du zonage d'assainissement a été engagée** afin de mettre en cohérence ce document avec les évolutions territoriales (fusions de collectivités), les enjeux de densification et de protection environnementale sur certains secteurs du territoire.

Le bureau d'études s'est appuyé principalement sur les documents sources suivants :

- Le PLUiH (approuvé en 2019)
- **Les zonages d'assainissement existants** (2006 et 2007)
- Les PPRI Eure et Seine
- La cartographie des **zones d'inventaire** (ZNIEFF)
- **L'étude capacitaire des stations d'épuration du territoire (2021)**
- Le RPOS, les données du service eau et assainissement, les données du SPANC

Par ailleurs, plusieurs autres études sont actuellement menées par le service eau et assainissement :

- Un diagnostic décennal **des systèmes d'assainissement en vue de l'élaboration d'un schéma directeur** ;
- Un **diagnostic permanent des systèmes d'assainissement**, opérationnel depuis début 2023 ;
- Une **étude de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin de stockage/restitution sur le système d'assainissement de Louviers** (finalisation des études de maîtrise d'œuvre courant 2024)
- Une **étude de maîtrise d'œuvre pour l'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Louviers** (étude de maîtrise d'œuvre en cours)
- **L'élaboration d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales (SGEP), comprenant l'adoption d'un zonage pluvial et d'un règlement qui seront annexés au PLUiH.** (Enquête publique prévue en 2025)
- Une étude de valorisation des boues des stations **d'épuration** du territoire ;

1. Méthodologie du bureau d'études

L'étude a été confiée par marché public au bureau d'études IRH Ingénieur Conseil en 2018.

Il a été donné comme objectif de proposer un zonage à l'échelle de chaque commune, avec un rendu final constitué d'un rapport d'étude et d'une proposition cartographique de zonage par commune.

Dans le périmètre de cette étude, la modification d'un zonage en assainissement non collectif (zonage ANC) vers un zonage en assainissement collectif (zonage AC) n'a été envisagée que lorsque le contexte le nécessitait et/ou que la proximité d'un système d'assainissement existant rendait le scénario réalisable et pertinent (absence ou peu de contraintes techniques, coûts d'investissement et de fonctionnement supportables).

Pour chaque commune, la phase de collecte des données a concerné les points suivants :

- **Urbanisation future** possible, à partir des prescriptions et des orientations du PLUiH.
- **Contexte général afin de caractériser le type d'effluents** sur la commune (eaux usées domestiques, ou industrielles notamment)
- Le **contexte environnemental** :
 - Cours d'eau présents
 - Zones naturelles
 - Risque inondation
 - Risque de remontée de nappe
 - Cavités souterraines
 - Périmètre de protection de captage
 - Autres zones protégées
- Descriptif de la **gestion de l'assainissement existante**
 - **Zonage d'assainissement** (ANC ou AC ou mixte)
 - **Description du système d'assainissement collectif si existant** (réseau et station de traitement)
 - **Description de l'assainissement non collectif**
 - Types de sols

Après cette phase de collecte des données, la pertinence ou la nécessité de modification de chaque zonage existant **a fait l'objet d'un arbitrage du** comité de pilotage.

Ainsi, il a été décidé de conserver une majorité des zonages existants.

13 zonages ont **fait l'objet d'une** étude de la **faisabilité technique et économique d'un** passage d'un zonage ANC vers un zonage en assainissement collectif pour tout ou partie de la commune concernée. Ce scénario a été systématiquement comparé à celui du maintien du zonage en assainissement non collectif du secteur.

Pour le scénario « zonage AC », **l'impact du projet sur le système d'assainissement** existant a été étudié. De plus, il **a été demandé de comparer le coût du projet avec les critères d'éligibilité du financeur principal, l'Agence de l'Eau Seine Normandie.**

2. Synthèse des décisions

Un tableau récapitulatif des décisions de zonage par commune est présenté en annexe n°2.

Au total, 6 communes sont concernées par une modification du zonage sur tout ou partie de leur périmètre :

- Criquebeuf : secteur rue du Mesnillet et secteur rue des Maraichers, modification en zonage AC ;
- La Haye Malherbe, secteur de la Vallée (hameau commun avec la commune de Terres de Bord, déjà en zonage AC), modification en zonage AC ;
- Terres de Bord : hameau Les Fosses, modification en zonage AC (le secteur « La Vallée » commun avec la commune de La Haye Malherbe était déjà zoné en AC)
- Louviers : secteur Les Monts (commun avec le secteur « Les Foulonniers » à Vironvay), modification en zonage AC ;
- Vironvay : secteur les Foulonniers, modification en zonage AC ;
- Porte de Seine : secteur Portejoie et secteur Tournedos, modification en zonage AC ;
- Léry : secteur « Voie Blanche », modification du zonage en ANC ;

Pour le reste des communes, l'ancien zonage est inchangé, mais certaines cartes ont fait l'objet d'une mise à jour de façon à actualiser le zonage suite à la réalisation de travaux d'extension des réseaux publics d'assainissement collectifs, conformément au programme de travaux issu du précédent zonage ou dans le cadre de projets d'urbanisme.

Une cartographie générale du projet de zonage par commune est présentée en annexe n°3

3. Zoom sur les nouveaux secteurs zonés en assainissement collectif et caractéristiques des systèmes d'assainissement collectif existants dans le périmètre de l'étude

Pour les secteurs où le zonage assainissement collectif est étendu, seules des extensions de réseau vers **les systèmes d'assainissement existants sont nécessaires.**

Les données **sur les systèmes d'assainissement ont été** actualisées pour intégrer les bilans 2022 et 2023, et peuvent différer légèrement des données présentées dans les rapports de zonage réalisés par le **bureau d'études.**

3.1. Système d'assainissement de Louviers

Le projet de zonage comprend 4 nouveaux secteurs zonés en assainissement collectif futur :

- Secteur « La Vallée », commun aux communes de La Haye Malherbe et Terres de Bord ;
- Secteur « Les Fosses » à Terres de Bord ;
- Secteur « Les Monts » à Louviers, et secteur « les Foulonniers à Vironvay, formant un seul secteur

Système d'assainissement de Louviers

Secteur La Vallée (La Haye Malherbe et Terres de Bord)

Secteur Les Fosses (Terres de Bord)

STEP de Louviers (point de rejet : Eure)

Secteur Les Monts et Les Foulonnnières (Louviers et Vironvay)

Secteur route de La Vacherie (Louviers)

-  Station
-  Débimètre
-  PR
-  DO
-  EU gravitaire
-  UN Gravitaire
-  EU refoulement

PR_LHM_Imp
PR_St_Germain_Ecole
TP1LOUVI01
PR_LOUV_Jules_Ferry
PR_LOUV_Maison_rouge
PR_LOUV_St_Germain
PR_LOUV_Gir
BO_BIGARD
DO1LOUVI17
PR_LOUV_St_Jean
PR_LOUV_Peupliers
PR_LOUV_Jules_Verne

3.1.1. Description de système d'assainissement de Louviers

La station d'épuration de Louviers est de type « Boues activées faible charge ».

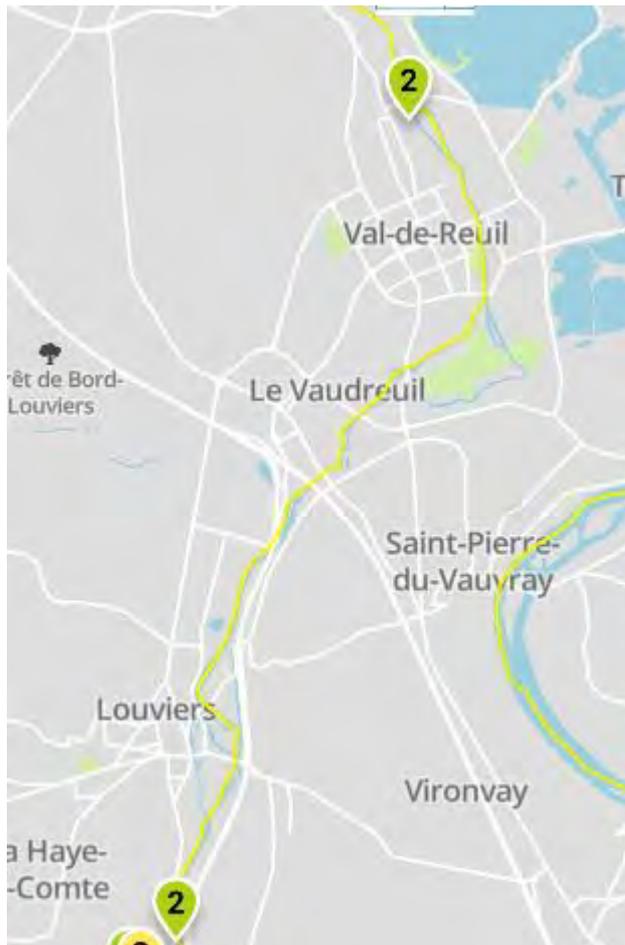
Dimensionnée pour traiter 41 666 EH, la charge moyenne entrante en 2022 est de 22 367 EH.

Le système de collecte est constitué de 114 km de réseau séparatif eaux usées, de 24 km de réseau de collecte unitaire, et de 8,7 km de canalisations de refoulement

Dimensionnement / capacité (données issues du RPOS 2022)

paramètre	Dimensionnement STEP	Charge moyenne 2022	Rendement épuratoire
Débit m3/j	10 400	3 696	
DBO kg/j	2 500	1 342	99.4%
DCO kg/j	5 000	2 541	96.1%
MES kg/j	3 750	1 055	98.9%
NTK kg/j	625	269	95.9%
Pt	167	27	94.0%

En raison de la présence de réseaux de collecte de type unitaire, il est à noter que la charge de pollution entrante sur la station peut dépasser ponctuellement la capacité théorique de la station d'épuration lors d'épisodes pluvieux exceptionnels, sans toutefois impacter le rendement épuratoire.



Impact du rejet de la station d'épuration sur le milieu récepteur :

2 stations de surveillance de la qualité des eaux de l'Eure, sont situées en amont et en aval du point de rejet de la station d'épuration de Louviers.

En 2022, les mesures amont/aval montrent que le rejet n'a pas d'impact sur la qualité de l'eau :

L'EURE A ACQUIGNY 4
FRHR261

2020
Bon

L'EURE A LERY 1
FRHR261

2022 Bon 2021 Bon 2020 Bon

3.1.2. Impact du nouveau zonage sur le système d'assainissement

secteur	Nombre d'installations ANC concernées	Taux de conformité des ANC (à partir 2014)	Motivation principale pour zonage AC	Nombre d'EH
La Vallée	288	20% (46 contrôles)	Sols argileux + zone Uh	662 EH
Les Fosses	35	0% (3 contrôles)	Réseau de transfert EU traversant	90 EH
Les Monts / Foulonnières	216	16% (76 contrôles)	Zone Uh + contrainte de type d sols	511 EH
Route de la Vacherie	23	17% (18 contrôles)	Installations obsolètes + nouveau réseau très proche	53 EH
total				1 316 EH
Charge de la STEP en 2022				22 367 EH
Charge de la STEP avec charge supplémentaire				23 683 EH
capacité nominale				41 166 EH

Le système de traitement existant est suffisamment dimensionné pour recevoir les effluents supplémentaires sans dégrader les performances de traitement de la station d'épuration actuelle.

En raison des conclusions de l'étude capacitaire réalisée en 2021, une étude de maîtrise d'œuvre pour l'augmentation de la capacité nominale de traitement de la STEP est en cours de réalisation. L'objectif de cette étude est d'anticiper les projets de développement et de densification urbaine de la commune, le développement industriel du secteur, ainsi que le raccordement futur des zones «AC ».

D'autre part, lors de la création du réseau d'assainissement de la commune de Terres de Bord (Bourg), les installations ont été dimensionnées de façon à pouvoir raccorder les secteurs de La Vallée et des Fosses.

3.2. Système d'assainissement de Léry – Val de Reuil

Le projet de zonage comprend 2 nouveaux secteurs zonés en assainissement collectif futur :

- Secteur « Maraichers », à Criquebeuf ;
- Secteurs « Portejoie » et « Tournedos » sur la commune de Porte de Seine ;

Système d'assainissement de Léry – Val de Reuil

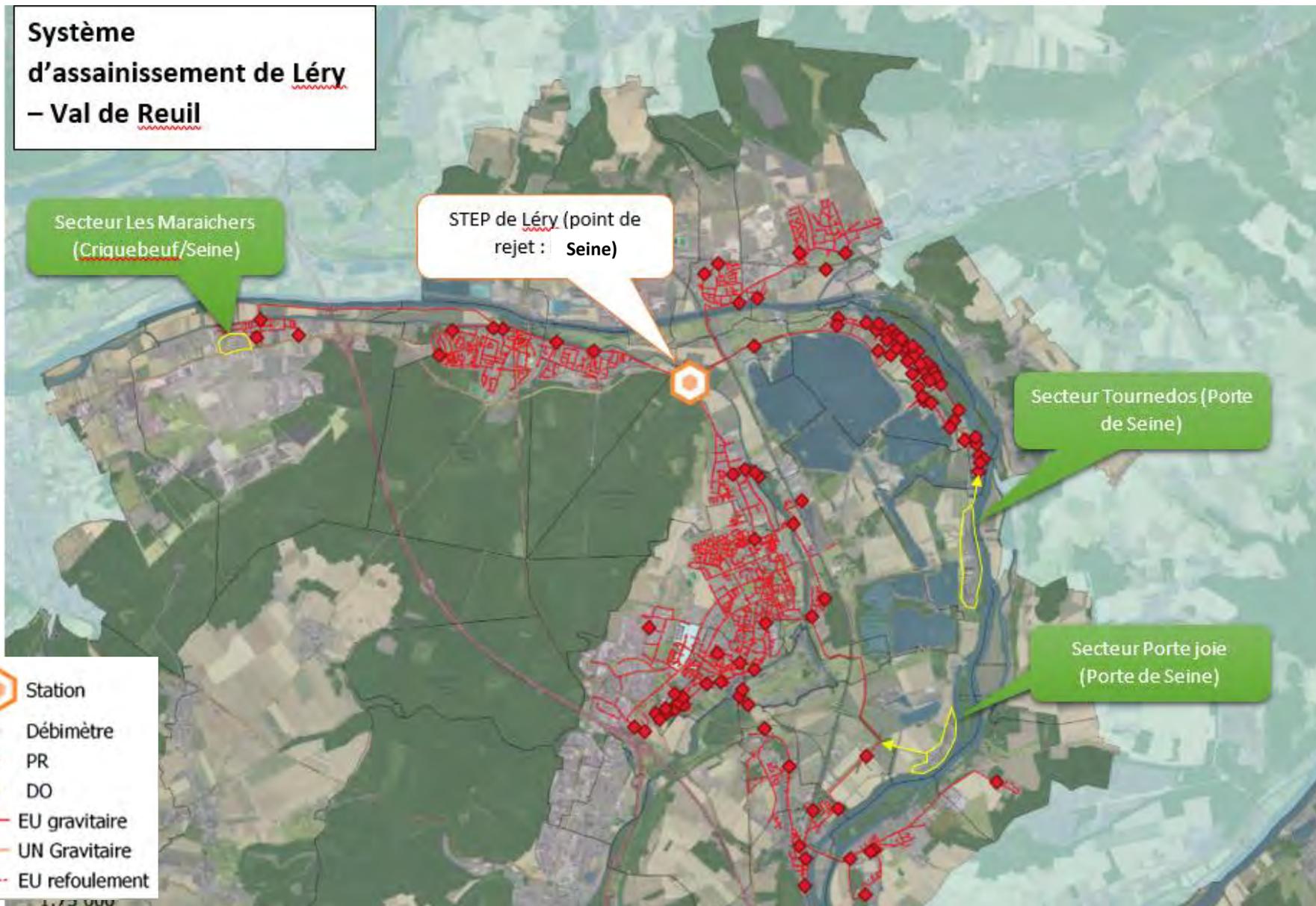
Secteur Les Maraichers
(Criquebeuf/Seine)

STEP de Léry (point de
rejet : Seine)

Secteur Tournedos (Porte
de Seine)

Secteur Porte joie
(Porte de Seine)

- Station
- Débitmètre
- PR
- DO
- EU gravitaire
- UN Gravitaire
- EU refoulement



3.2.1. Description de système d'assainissement de Léry

La station d'épuration de Léry est de type « Boues activées faible charge ».

Dimensionnée pour traiter 60 000 EH, la charge moyenne entrante en 2022 est de 23 583 EH.

Le système de collecte est constitué de 208 km de réseau séparatif eaux usées, de 17 km de réseau de collecte unitaire, et de 41 km de canalisations de refoulement

Dimensionnement / capacité (données issues du RPQS 2022)

paramètre	Dimensionnement STEP	Charge moyenne 2022	Rendement épuratoire
Débit m3/j	12 283	5 636	
DBO kg/j	5 201	1 415	99.2%
DCO kg/j	11 256	3 510	96.6%
MES kg/j	7 244	2 178	99.2%

Impact du rejet de la station d'épuration sur le milieu récepteur :

2 stations de surveillance de la qualité des eaux de la Seine sont situées en amont et en aval du point de rejet de la station d'épuration de Léry/Val de Reuil.

En 2021, les mesures amont/aval montrent que le rejet n'a pas d'impact sur la qualité de l'eau.



LA SEINE A PONT-DE-L'ARCHE 1



LA SEINE A POSES 2

FRHR230C



3.2.1. Impact du nouveau zonage sur le système d'assainissement

secteur	Nombre d'installations ANC concernées	Taux de conformité des ANC (à partir 2014)	Motivation principale pour zonage AC	Nombre d'EH
Chemin de Maraichers	36	50% (8 contrôles)	Zones Au et Zau, OAP du PLUiH Réseau collectif existant à proximité	83 EH
Porte de Seine	124	20% (82 contrôles)	Taille des parcelles en centre bourg PPRI Seine Sols argileux	174 EH
total				257 EH
Charge de la STEP en 2022				23 583 EH
Charge de la STEP avec charge supplémentaire				23 840 EH
capacité nominale				60 000 EH

Le système de traitement existant est donc suffisamment dimensionné pour recevoir les effluents supplémentaires sans dégrader les performances de traitement de la station d'épuration actuelle.

3.3. Système d'assainissement de Martot

Le projet de zonage comprend 1 nouveau secteur zoné en assainissement collectif futur, « rue des Mesnillet » à Criquebeuf.

Système d'assainissement de Martot

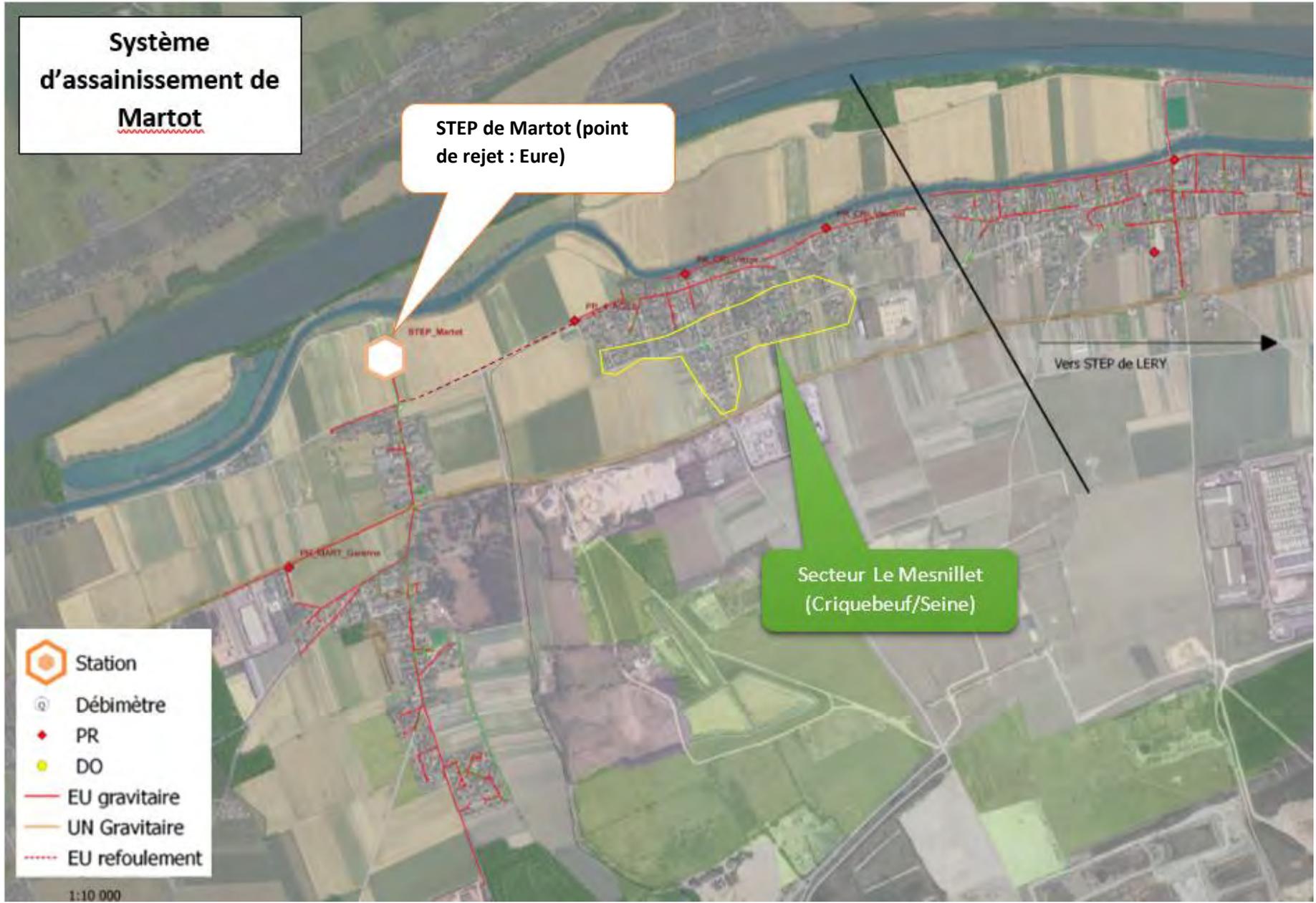
STEP de Martot (point de rejet : Eure)

Secteur Le Mesnillet (Criquebeuf/Seine)

Vers STEP de LERY

-  Station
-  Débitmètre
-  PR
-  DO
-  EU gravitaire
-  UN Gravitaire
-  EU refoulement

1:10 000



3.3.1. Description de système d'assainissement de Martot

La station d'épuration de Martot est de type « Boues activées faible charge ».

Dimensionnée pour traiter 1 200 EH, la charge moyenne entrante en 2022 est de 625 EH.

Le système de collecte est constitué de 6 km de réseau séparatif eaux usées et de 150 m de canalisations de refoulement

Dimensionnement / capacité (données issues du RPQS 2023)

paramètre	Dimensionnement STEP	Charge moyenne 2023	Rendement épuratoire
Débit m ³ /j	180	91,7	
DBO kg/j	65	24,2	98.4%
DCO kg/j	90	51,4	96.7%
MES kg/j		20,4	81.4%

Impact du rejet de la station d'épuration sur le milieu récepteur :

Le rejet de la STEP de Martot s'effectue dans l'Eure, juste en amont de la Seine. 1 station de surveillance de la qualité des eaux de la Seine est située en aval du point de rejet, au niveau de la commune d'Elbeuf. Sur ce point, la qualité de l'eau de la Seine est la même que celle du point situé plus en amont au niveau de Pont de l'Arche.

Le rejet ne semble pas avoir d'impact sur le milieu récepteur.



LA SEINE A ELBEUF 1



3.3.2. Impact du nouveau zonage sur le système d'assainissement

L'extension du réseau d'assainissement sur ce secteur permettra la création de 54 branchements, estimés à 133 EH. La station d'épuration de Martot est en capacité de recevoir et traiter cette charge de pollution supplémentaire.

A noter qu'en fonction du devenir de cette station d'épuration vieillissante, ces effluents pourraient être transférés sur la station d'épuration de Léry, largement dimensionnée pour les recevoir.

4. Autoévaluation

Cette révision du zonage d'une partie de l'Agglomération Seine Eure ne nécessite pas d'évaluation environnementale pour les secteurs concernés par un projet de zonage en assainissement collectif futur et pour les raisons suivantes :

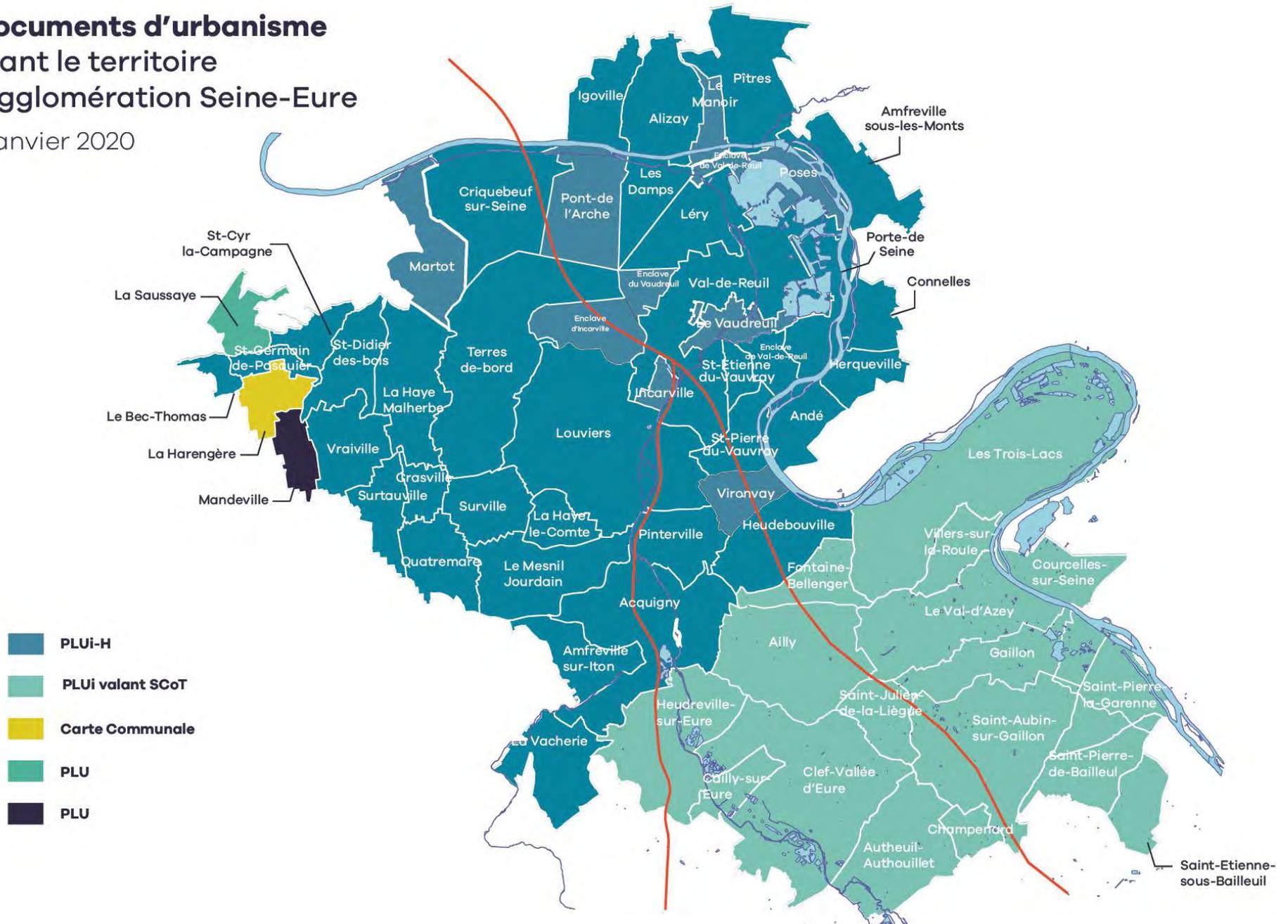
- Les secteurs concernés sont situés à proximité de système de collecte et de traitement des eaux usées existants ;
- Les installations existantes sont suffisamment dimensionnées pour recevoir les flux de pollution supplémentaires générés par les extensions de réseau envisagées ; le rendement épuratoire **des ouvrages est bon et n'impacte pas la qualité des milieux récepteurs** ;
- Amélioration sanitaire dans certaines zones en raison de la nature des sols (pour la plupart, la nature **du sol est défavorable pour l'assainissement non collectif**), ou de la suppression de rejets directs dans le milieu naturel ;
- Ce sont en majorité des zones à urbaniser ou à densifier au titre du PLUiH
- Les travaux **d'extension des réseaux d'assainissement à réaliser n'impactent pas** des milieux sensibles

Financièrement, ces projets sont viables et ont déjà été pris en compte dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du service assainissement de l'Agglomération Seine Eure à horizon 2030 : **à ce jour, les perspectives financières montrent que ces projets n'ont pas d'impact sur l'évolution de la redevance assainissement.**

Les zones maintenues en ANC le sont pour des raisons d'éloignement de systèmes de collecte et de traitement existants, impliquant la création d'ouvrages de traitement et de réseau importants que le budget ne peut absorber.

Les documents d'urbanisme couvrant le territoire de l'Agglomération Seine-Eure

au 1^{er} janvier 2020



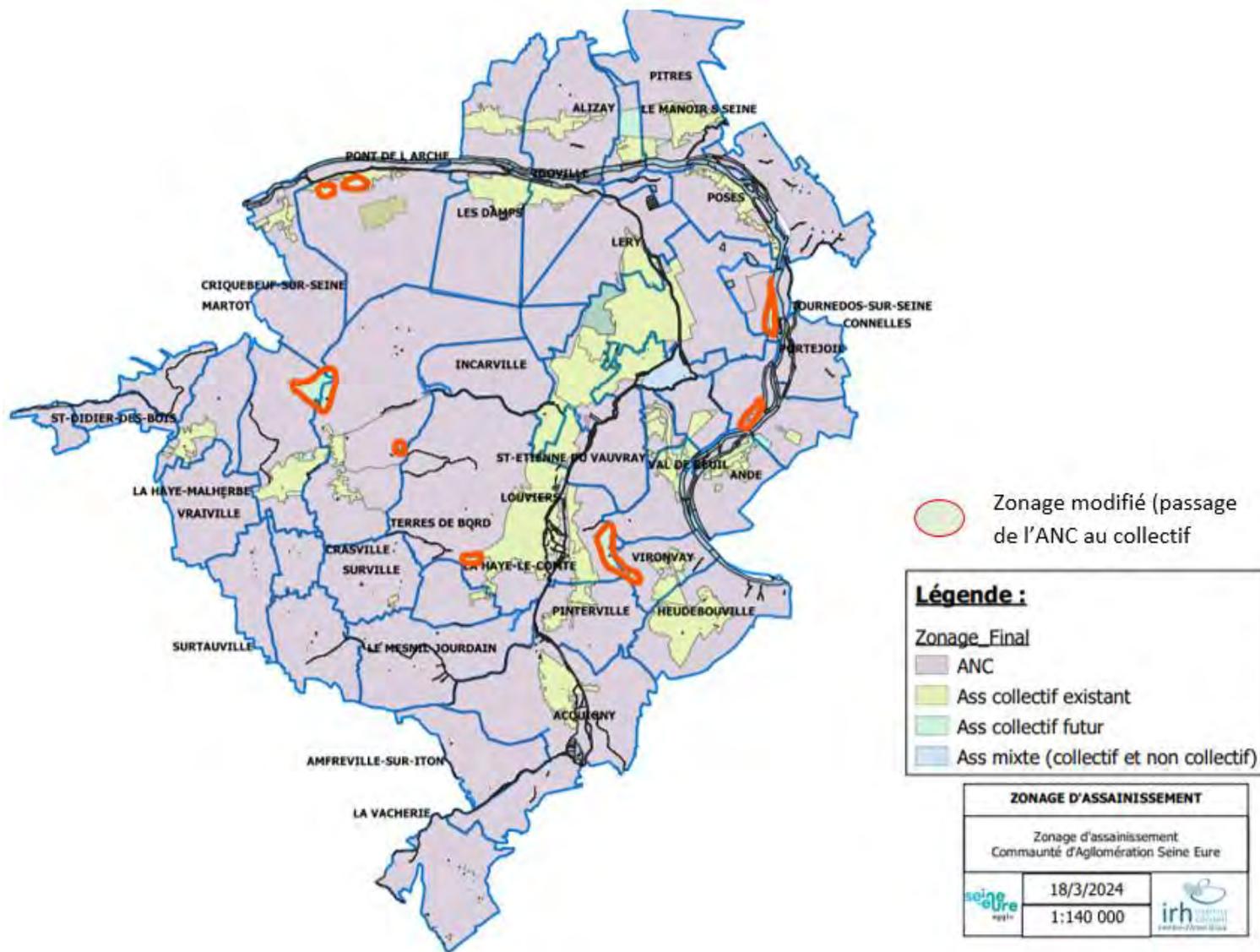
Annexe n°2 : tableau récapitulatif des décisions par commune

Commune	Type de zonage avant révision			Révision des zonages secteurs étudiés Souhaits et attentes de la commune	Coûts prévisionnels selon solutions (en €HT)		Prix AC/ logement (en €HT)	Linéaire AC/ logement (en ml)	Décision CASE
	ANC	colle -+-.e	mixt		Version ANC	Version assainissement Collectif			
St Cyr la campagne	X				1 818 000,00 €	3 324 159,00 €	20 146,00 €	49	Pas de changement
Amfreville sur Iton	X				243 000,00 €	4 550 310,00 €	20 405,00 €	45	Pas de changement
Criquebeuf sur seine			X	secteurs passage en AC futur pour secteurs Mesnillet-rond de l'Eure et 4 Ages - Coopérative	1 045 000,00 €	1 410 570,00 €	14 848,00 €	27	Révision de ANC vers AC pour les secteurs concernés
La Haye Malherbe			X	Passage de la Vallée en collectif	Voir Terres de Bord				Révision de ANC vers AC pour le secteur La Vallée
Terres de Bord			X	passage en collectif les Fosses	2 904 000,00 €	4 727 635,00 €	17 907,00 €	42	Révision ANC en AC pour le secteur les Fosses (secteur La Vallée déjà zoné en AC)
Louviers			X	passage du quartier "Les Monts" en collectif + route de la Vacherie	2 178 000,00 €	3 761 975,00 €	17 870,00 €	51	Révision de ANC vers AC pour les secteurs Les Monts et route de la Vacherie
Pinterville			x	passage du Moulin en collectif					Mise à jour suite travaux de pose de sous vide
Vironvay		X		passage en collectif secteur les Foulonnieres					Révision ANC en AC pour le secteur les Foulonnieres
Porte de Seine	X			passage en collectif	1 400 000,00 €	2 650 000,00 €	13 030,00 €	30	Révision de ANC vers AC sauf Port Pinché
Vraiville	X				2 893 000,00 €	5 122 960,00 €	19 479,00 €	50	Pas de changement
Surville			X		2 816 000,00 €	5 937 020,00 €	23 191,00 €	49	Mise à jour suite travaux
Alizay			X	secteurs: rue de la Carrière, branchement services techniques, zone d'activités de la Rangle / passage de la Rangle en collectif	77 000,00 €	816 220,00 €	116 603,00 €	375	ANC pas de modifications par rapport au zonage existant sauf chemin de la Garenne (mise à jour futur AC en AC)

Commune	Type de zonage avant révision			Révision des zonages secteurs étudiés Souhaits et attentes de la commune	Coûts prévisionnels selon solutions (en €HT)		Prix AC/ logement (en €HT)	Linéaire AC/ logement (en ml)	Décision CASE
	ANC	colle + + +	mixt		Version ANC	Version assainissement Collectif			
Acquigny			X						Mise à jour suite travaux
Andé			X						Mise à jour suite travaux
Herqueville		X							Pas de changement
Heudebouville		x							Mise à jour suite travaux
Igoville			X		132 000,00 €	820 120,00 €	68 343,00 €	187	Pas de changement
Incarville		X							Pas de changement
La Haye Lecomte	X								Mise à jour suite travaux
Le Manoir sur Seine			X						Mise à jour suite travaux
Le Vaudreuil		X							Mise à jour suite travaux
Léry			X						Mise à jour suite travaux
Les Damps		X							Pas de changement
Martot		X							Pas de changement
Pîtres			X						Mise à jour suite travaux
Pont de l'Arche			X						Pas de changement

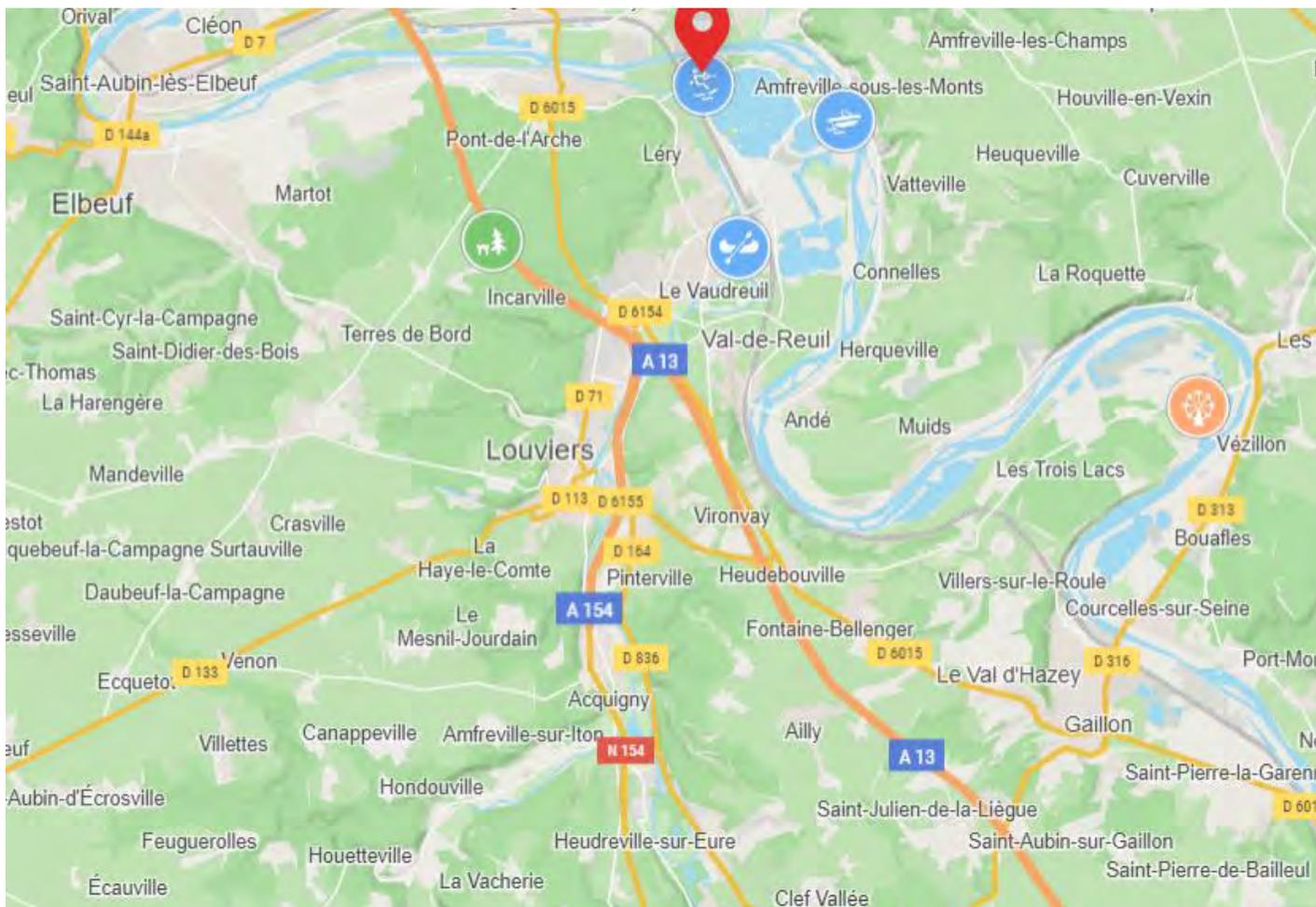
Commune	Type de zonage avant révision			Révision des zonages secteurs étudiés Souhaits et attentes de la commune	Coûts prévisionnels selon solutions (en €HT)		Prix AC/ logement (en €HT)	Linéaire AC/ logement (en ml)	Décision CASE
	ANC	colle - - -	mixt		Version ANC	Version assainissement Collectif			
Poses		X							Mise à jour suite travaux
St Pierre du Vauvray		X							Mise à jour suite travaux
St Didier des Bois	X								Pas de changement
St Etienne du Vauvray		X							Mise à jour suite travaux
Val de Reuil		X							Mise à jour suite travaux
Amfreville sous les Monts	X								Pas de changement
Connelles	X								Pas de changement
Crasville	X								Pas de changement
La Vacherie	X								Pas de changement
Le Bec Thomas	X								Pas de changement
Le Mesnil Jourdain	X								Pas de changement
Quatremare	X								Pas de changement
St Germain de Pasquier	X								Pas de changement
Surtauville	X								Pas de changement

Annexe n°3 : Carte IRH, **projet de zonage d'assainissement**

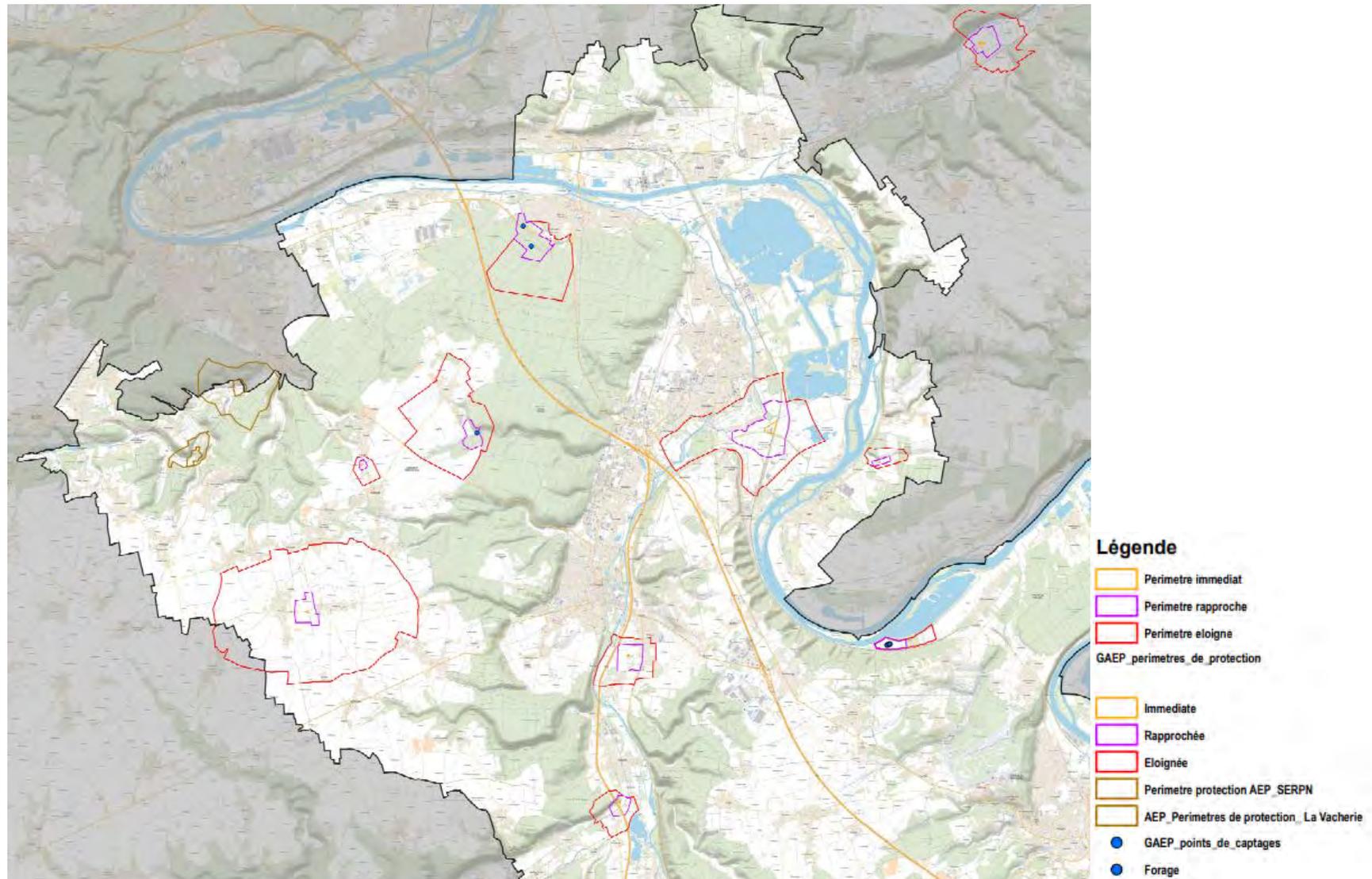


Annexe n°4 : cartes complémentaires

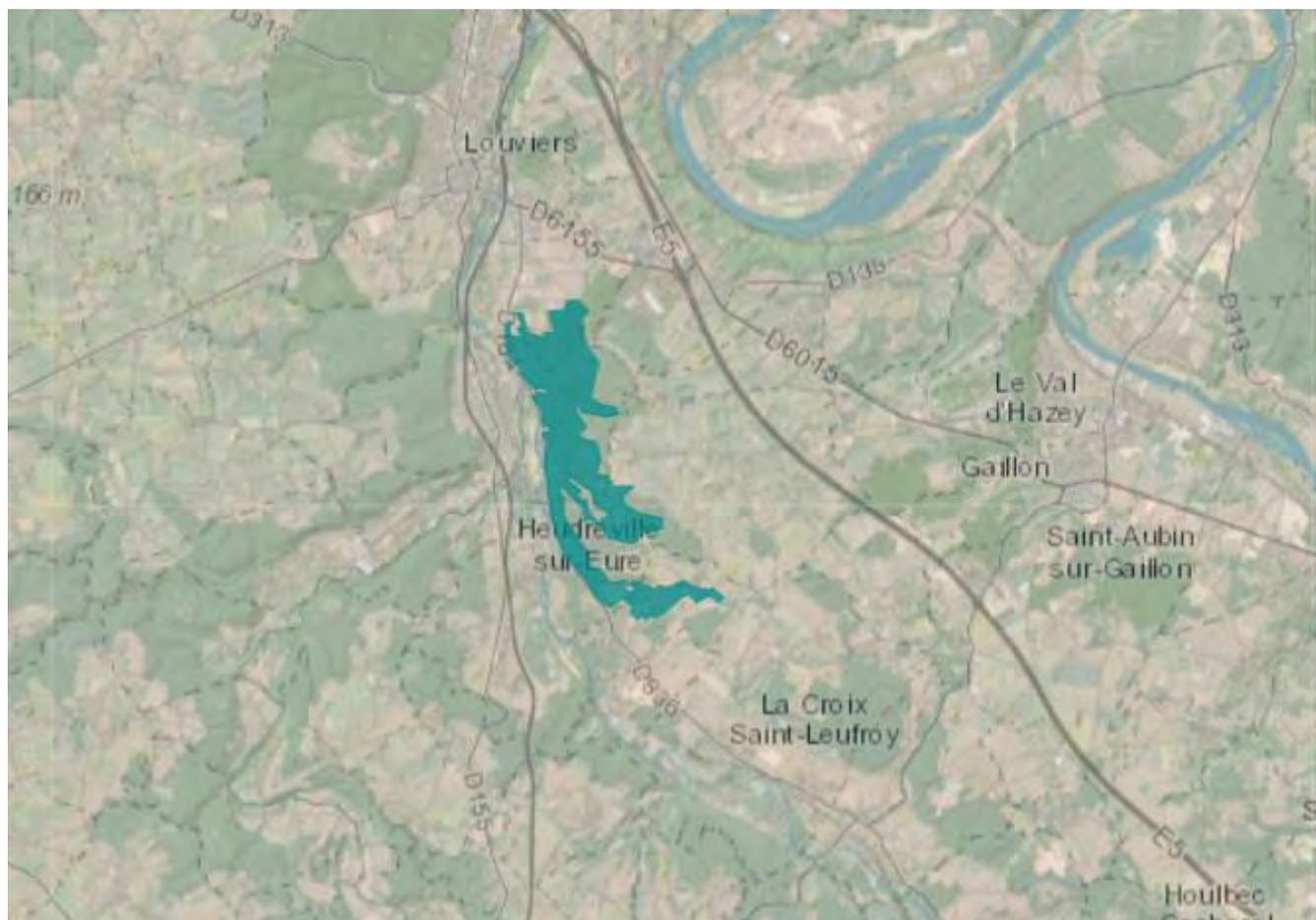
1) Localisation de la base de loisirs de Léry Poses



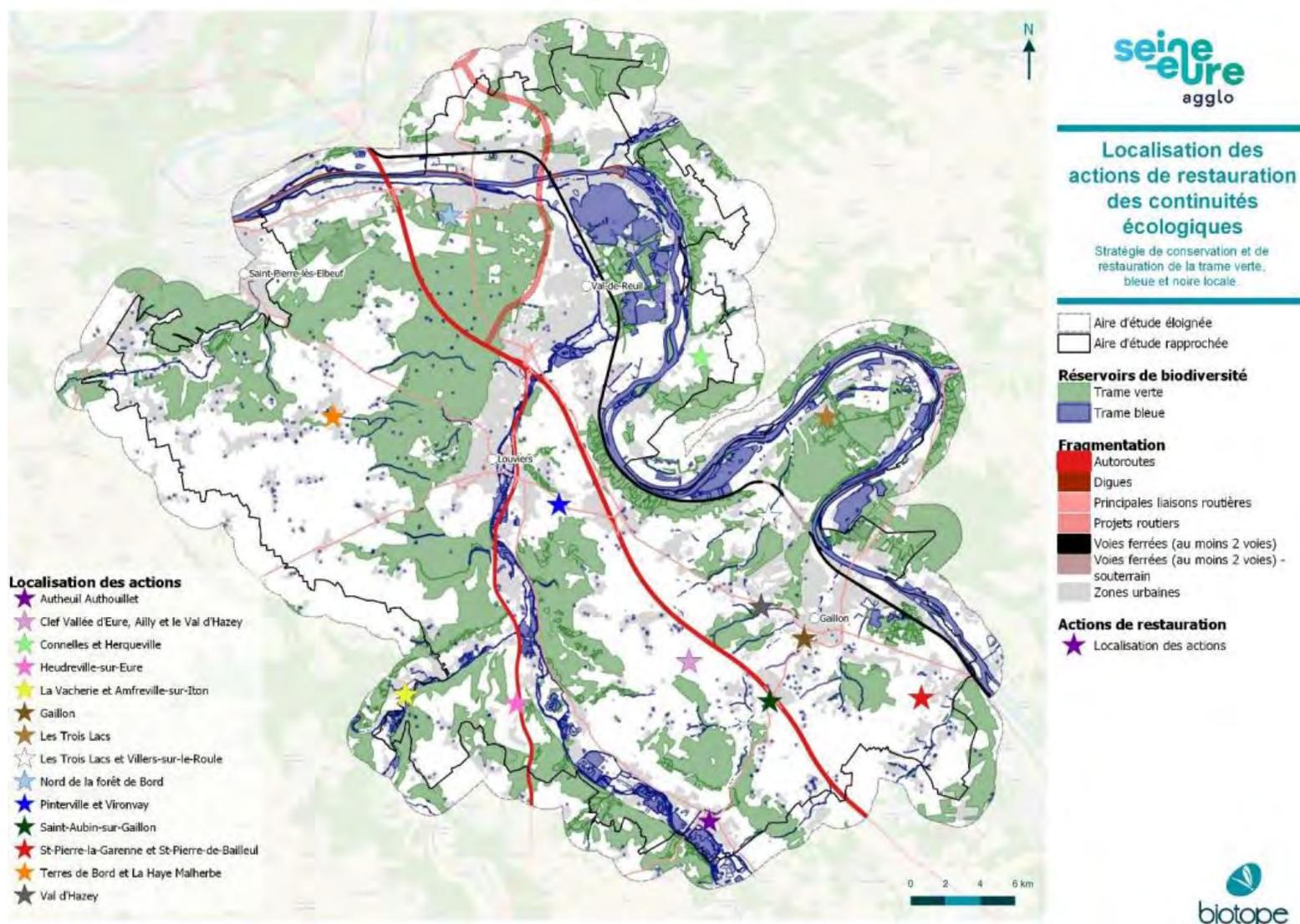
2) Périmètres de protection des captages du territoire



3) Zone ZNIEF 1 (sud de Louviers)



4) Stratégie de conservation et de restauration de la trame verte, bleue et noire



te 7 : Localisation des actions de restauration

Etat écologique des eaux superficielles du bassin selon les règles d'évaluation de 2019



**eau
seine
NORMANDIE**
AGENCE DE L'EAU



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

